

SMIRTOM du Perche Ornaïs

Syndicat Mixte Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères

Procès Verbal Assemblée Générale du 18 février 2026

Election d'un secrétaire de séance,

Le Comité Syndical a désigné, à l'unanimité, Monsieur Francis Bérard, secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 28 novembre 2024,

Les Délégués, à l'unanimité, ont adopté le procès-verbal de la précédente réunion.

Adoption du Compte Administratif 2024,

Il a été donné lecture du compte administratif 2024 par chapitre, en section de fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 5 810 141,92 € pour des recettes de 6 023 535,32 €, le résultat d'exercice 2025 s'élève à 213 393,40 €. Pour mémoire.

Le résultat de clôture de 2024 était de 97 733,66 € ce qui porte l'excédent de clôture 2025 à 311 127,06 €.

Dans la section investissements, les dépenses s'étant élevées à 997 174,31 € pour des recettes de 1 621 274,94 €, le résultat d'exercice 2025 est excédentaire de 625 100,63 €. Le résultat d'exercice de 2024 était de 294 142,82 € ce qui porte l'excédent de clôture 2025 à 919 243,45 €. Des restes à réaliser ont été passés pour 435 000 €.

Monsieur le Président ayant quitté la salle, Monsieur Ampe, doyen d'âge, a mis aux voix les résultats le CFU 2025.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, a approuvé et voté le CFU 2025.

Débat d'Orientations Budgétaires 2025,

Une lecture des orientations budgétaires est donnée au Comité Syndical :

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses s'étant élevées à 5 810 141,92 € pour des recettes de 6 023 535,32 €, le résultat d'exercice 2025 s'élève à 213 393,40 €. Ce résultat d'exercice de 2024 était de 97 733 € ce qui porte l'excédent de clôture 2025 à 311 126,40 €.

DEPENSES

Les achats et variations des stocks :

Sur cet exercice, il est programmé l'acquisition de composteurs individuels et des sacs translucides jaunes et gris. (compte 6078). Des écritures sont également nécessaires sur la variation des stocks de ces équipements (compte 6037)

Les prestations de services (compte 611) :

- Le déploiement de l'installation de conteneurs semi-enterrés équipés de tambours permet de constater une baisse significative du tonnage des ordures ménagères - 25 % et une augmentation du volume des emballages valorisables soit un tonnage de +7% par rapport à 2024. Sur l'exercice 2026, 100 % des foyers en apport volontaire seront dotés de badge d'accès et (a priori) 100 % des communes en porte à porte seront équipées en sacs translucides gris pour les « OM ».
- La reprise de la collecte en porte-à-porte à compter du 1^{er} janvier 2026, permet de baisser le compte 611.
- Les révisions des prix des prestations sont en hausses par rapport aux marchés initiaux.

- Le Code des douanes, la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) de n'est pas arrêtée. Il était prévu une augmentation de 2 €/tonne pour les centres
- Une étude interne, avec le nouveau responsable exploitation, la responsable l'équipe terrain TI, sera indispensable pour limiter la « dépendance » des sous-traitants maintenance qui nous coûtent très chers même si la réactivité nous convient :
 - o Camions
 - o Portail d'entrée déchèterie et autres grillages
 - o Conteneurs : réparation terrain ou atelier
 - o Tambours
 - o Système Incitatif
 - o Retrait dépôts des conteneurs ou autres prestations de livraison
 - o Limitation des collectes déchèteries par du broyage amont

-Mr Michel Flandin souligne qu'une baisse significative des OM est avérée mais où sont redirigés ces tonnages.

-Mr Verney lui répond qu'une partie des tonnages se retrouve dans le tri sélectif et une autre partie en déchèterie.

- Mr le Directeur ajoute également qu'il y a une baisse des tonnages « papier » et qu'on remarque que le « verre » reste stable. Il souligne que le tambour installé sur les conteneurs limite les dépôts volumineux.

-Mr Michel Flandi fait part que c'est une des raisons pour laquelle il y a des dépôts aux pieds des conteneurs.

-Mr le Directeur rappelle que le dispositif a été étendu sur le territoire et actuellement on peut faire du cas par cas pour trouver des solutions et s'adapter aux problématiques.

-Mme El Kalédi fait remarquer que les tambours et la signalétique sont sales, il faudrait remédier à ce constat.

-Mr le Directeur l'informe que ce genre de prestation est facturée par le prestataire. Nos collègues qui sont sur le terrain nettoient quand ils vont sur un point.

-Mr Blutel ajoute que les communes peuvent le faire, la solution la plus efficace est la gestion par les communes.

- Mr Gouault précise que les conteneurs sont sur le territoire communal et peut être réalisé par les employés communaux.

-Mr le Directeur précise que dans le cadre d'une réorganisation des services, cette prestation pourrait être réalisée par les agents du Syndicat.

✚ Les autres charges externes (chapitre 62)

Les catalogues, imprimés et publications pour une communication globale plus forte et plus large font augmenter ce chapitre. Le SMIRTOM doit améliorer sa communication directe avec les Communes et CdC et continuer la communication directe avec la population sur le bi déchets, les collectes et les déchèteries.

Le démarrage d'un nouveau service « Hygiène et Sécurité » en début 2026 commencera par l'accompagnement amont par le CDG ou cabinet extérieur.

A suivre rapidement (pour l'année à venir et les suivantes) les évolutions sur d'autres chapitres impacteront les dépenses pour :

- la formation,
- l'équipement de nos sites, nos véhicules et nos locaux entre autres...

✚ Les charges de personnel (chapitre 12) :

Elles devraient augmenter en raison :

- de la revalorisation du SMIC,
- au remplacement d'un agent en congé maladie,
- de la reprise du personnel de la collecte en porte-à-porte et du déploiement du service (6,5 ETP)

Ce chapitre augmenterait de 40 %.

En 2025, les effectifs du Syndicat étaient répartis de la façon suivante :

Administratif :

- 1 Directeur (Catégorie A)
- 1 Responsable des Affaires Générales (Catégorie B),
- 1 Référente « déchèteries » et communication « bio-déchets » (Catégorie C),
- 1 Chargé de la communication (Catégorie C),
- 1 Adjointe Administrative (Catégorie C).

Soit 5 agents « Administratif ».

Technique :

- 2 Chargés de mission Bio-déchets et TI (Catégorie C),
- 1 Référente TI (Catégorie C),
- 2 Agents d'exploitation pour le site de Colonard (Quai de transfert / Plate -Forme Déchets Végétaux / ...)
- 13 agents de déchèteries titulaires et 2 contractuels permanents
- 2 ETP de remplacement déchèterie (Maladie / Accroissement d'activités estivales / Remplacements CP / ...)

Soit 20 agents « Technique ».

La durée effective de travail est variable selon les sites. * agent mutualisé sur plusieurs sites

Déchèteries	Agents	
	Titulaires / Contractuels	Durée hebdomadaire
Bazoches/Hoëne	1	12 *
Bellême	1	35
	1	35*
Berd'huis	1	35*
Colonard Corubert	1	35
	1	35
Longny au Perche	1	20
Mortagne au Perche	2	35*
Pervenchères	1	19 *
Rémalard	1	35*
	1	35
Tourouvre	1	30*
	1	12*

Afin de minimiser l'impact budgétaire des dépenses de personnel, la modulation des horaires d'ouverture et l'annualisation les heures des agents seront poursuivis en 2026.

- Mr le Directeur informe les Membres que 2 agents se sont fait agressés physiquement sur les déchèteries. Il est nécessaire e stopper cette violence et veiller au bien-être des agents et de leur sécurité.
- Il ajoute que le compte 611 baissera et que ce chapitre « charges de personnel » augmentera en raison de la reprise de collecte des déchets. De plus en 2026, « hygiène et sécurité » sera un point très important, avec des contraintes financières en raison du nombre des 9 sites.
- Mr Lemonnier demande pourquoi ce n'est plus le même camion de collecte et pourquoi on mélange les OM et le tri.
- -Mr le Directeur l'informe que la benne bi-compartmentée est tombée en panne et que le chargement du camion actuel est trié au quai de transfert. Des pistes sont à creusées et une réflexion est en cours sur le type de matériel utilisé, les jours de collecte, L'avantage est que la collecte en porte-à-porte est en régie donc on peut faire évoluer le service.

✚ Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) :

Vu les articles L5211-12, R5212-1 et R5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les indemnités de fonction brutes du Président (taux maximal pour le Président 25,59 % de l'indice brut 1027 mensuel soit 1030,13 € brut).

✚ Les charges financières (chapitre 66) :

Elles devraient augmenter par rapport au CA2025 en raison du remboursement des intérêts liés aux emprunts contractés.

	BP 2025	CA 2025	Projection 2026	Variation en % CA	Variation en € CA
011 Charges à caractère général	4 323 550 €	4 150 043 ,54 €	3 918 880 €	- 9,36 %	- 404 670 €
012 Charges de personnel	964 000 €	950 329 ,85 €	1 355 773 €	40,64 %	391 773 €
65 Autres charges de gestion courante	56 210 €	53 554,79 €	56 110 €	-0,18 %	- 100 €
66 Charges financières	111 998 €	92 632,09 €	136 880 €	22,21 %	24 882 €
042 Opérations d'ordre	526 175 €	557 890,22 €	580 500 €	10,32 %	54 325 €
67 Charges exceptionnelles	6 000 €	5 691,43 €	3 000 €	- 50 %	- 3 000 €
68 Dotations aux provisions	800 €		500 €	-37,5 %	-300 €
Total	5 988 733 €	5 810 141,92 €	6 051 643 €		

- ✚ **Les charges exceptionnelles** (chapitre 67) :
Une provision est également prévue pour les impayés des frais d'enlèvement des

RECETTES

- ✓ Les participations des Communautés de Communes (au compte 74751) seront calculées à l'habitant (population DGF) comme en 2025. La participation globale demandée aux CdC sera majorée de 0,8 %.
- ✓ Une écriture comptable sera réservée au titre des variations des stocks concernant les composteurs et les sacs.
- ✓ La société SUEZ remboursera la taxe foncière du site de Colonard et sera inscrite au compte 7588.
- ✓ Un nouveau loyer pour Colonard, de 8 900 € mensuel, viendra financer sur la durée du marché (8 ans) les travaux de mise aux normes indispensables du site.
- ✓ Malgré nos efforts une baisse significative de nos recettes « Verre » sera encore enregistrée sur l'exercice 2026.
- ✓ 2026 sera la dernière année de soutien du « Fonds Vert » pour le service biodéchets qui sera à repenser pour trouver l'équilibre « obligation règlementaire » / « obligation environnementale » / « impact financier ».

	BP 2025	CA 2025	Projection 2026	Variation en % CA	Variation en €
013 atténuation des charges	71 000 €	121 071,56 €	54 000 €	- 23,94 %	- 17 000 €
70 Produits des services	75 000 €	99 276,46 €	70 000 €	-6,66%	- 5 000 €
74 Dotations subventions et participations	5 582 599 €	5 575 338,36€	5 399 277 €	- 3,28 %	183 322 €
75 Autres produits de gestion courante	117 587 €	148 137,34 €	172 396 €	46,61 %	54 809 €
76 Produits financiers		73,20 €	70 €		
77 Produits exceptionnels		34 824,40 €			
042 Opération d'ordre	44 814 €	44 814 €	44 800 €	- -0,03 %	-14 €
002 Excédent reporté	97 733 €	97 733 €	311 100 €		
Total	5 988 733 €	6 121 268,32 €	6 051 643 €		

2) SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dans cette section, le résultat de clôture fait apparaître un excédent de 919 242,63 €, les dépenses s'étant élevées à 997 174,31 € pour des recettes de 1 916 416,94 € inclus l'excédent de 2024 de 294 142 €. Des restes à réaliser seront inscrits pour un montant de 435 000 € en dépenses.

La répartition de la dette au 31 décembre 2025 était répartie comme suit :

Référence	Prêteur	Date vers.	Date fin	Durée	Taux	Périodicité	Capital initial	Capital restant dû 31/12/2025	Amortissements 2026	Intérêts 2026	Echéances 2026
A141308A1	CE	10/09/2013	01/03/2032	240	3,81%	A	850 000 €	395 530,10 €	44 684,09 €	13 423,11	58 287,20 €
4369326-1	CE	15/12/2014	15/12/2029	180	2,42%	T	200 000 €	60 594,07 €	14 604,78 €	1 334,50 €	15 939,28 €
5251731-1	CE	16/07/2018	05/08/2033	180	1,40%	T	355 000 €	192 689,64 €	23 706,25 €	2 573,55 €	26 279,80 €
768994E-1	CM	01/09/2023	15/11/2038	180	3,25 %	T	680 000 €	589 333,36 €	45 333,32 €	16 899,74 €	62 233,06 €
768990E-1	CM	08/11/2023	15/11/2038	180	4,53 %	T	520 000 €	450 666,64 €	34 666,68 €	19 826,30 €	54 492,98 €
823652-1	CM	02/02/2024	05/02/2027	36	4,00 %	T	500 000 €	500 000,00 €	0	20 000,00 €	20 000,00 €
00023194706	CML	18/10/2022	31/10/2032	120	2,50%	T	250 000 €	181 426,44 €	24 021,08 €	4 311,64 €	28 332,72 €
00023194710-1	CML	04/11/2025	31/08/2033	96	2,30 %	T	600 000 €	582 868,43 €	69 517,03 €	12 809,25 €	82 326,28 €
00023194711-1	CML	04/11/2025	31/08/2032	84	2,30 %	T	57 500 €	55 601,43 €	7 704,09 €	1 212,71 €	8 916,80 €
00023194712-1	CML	31/10/2025	31/07/2040	180	2,30 %	T	200 000 €	197 348,33 €	11 373,83 €	4 441,37 €	15 815,20 €
10000790182-1	CA	17/07/2018	27/07/2033	180	1,24%	T	577 500 €	311 742,70 €	38 564,18 €	3 686,74 €	42 250,92 €
10001544236	CA	27/06/2020	27/06/2035	180	0,78 %	T	600 000 €	378 354,38 €	39 584,32 €	2 871,92 €	42 456,24 €
TOTAL							5 390 000 €	3 852 938,02 €	353 939,65 €	103 390,83 €	457 330,48 €

- ✓ **Acquisitions conteneurs/tambours/ système incitatif** : seuls les boitiers et tambours points non équipés.
- ✓ **Acquisitions composteurs collectifs /broyeur** : pour continuer à développer la collecte des biodéchets telle que le prévoit la loi AGECE, une somme est inscrite pour l'achat des composteurs collectifs et un broyeur pour la matière sèche.
- ✓ **Acquisition de véhicules neufs ou d'occasion** : il est nécessaire de prévoir l'acquisition de véhicules pour la collecte en porte-à porte.
- ✓ **Des travaux** sont à programmer sur le site de Colonard-Corubert : réserve à incendie bâchée + aménagement + enrobais site de Colonard.....
- ✓ **Participations et créances rattachées à des participations** : il n'a pas été possible de procéder aux régularisations en fin d'année. Une régularisation aux comptes 2748 en dépenses pour 220 000 € et à l'article 261 pour 200 000 €.

	BP 2025	CA 2025	RaR	Projection 2026
16 Emprunts et dettes assimilés	380 000 €	283 325,79 €		480 000 €
20 Immobilisations incorporelles	6 400 €	5 677,20 €		5 000 €
21 Immobilisations corporelles	613 553 €	463 357,32 €	35 000 €	1 231 686 €
23 Immobilisations en cours	650 000 €		400 000 €	1 400 000 €
26 Participations et créances rattachées	200 000 €	200 000,00 €		
27 Autres immobilisations financières				220 000 €
040 Opération d'ordre	44 814 €	44 814,00 €		44 814 €
Total	1 894 767 €	997 174,31 €	435 000 €	3 381 500 €

RECETTES

- ✓ **FCTVA**
- ✓ **Emprunts** : emprunts de 822 000 € pour le financement des véhicules de collecte et un emprunt de 800 000 € concernant les travaux du site de Colonard
- ✓ **Excédent** reporté de 919 000 €

	BP 2025	CA 2025	Projection 2026
001 Solde d'exécution de la section reporté	294 142 €	294 142,00 €	919 000 €
10 Dotation, fonds divers	110 000 €	136 036,06 €	60 000 €
13 Subventions d'investissement	115 000 €	50 848,66 €	€
16 Emprunts et dettes assimilées	850 000 €	857 500,00 €	1 622 000 €
040 Amortissements	525 625 €	557 890,22 €	580 500 €
26 Participation et créances rattachées participat		20 000,00 €	200 000 €
Total	1 894 767 €	1 916 416,94 €	3 381 500 €

-Mr le Président ajoute que la maîtrise des dépenses permet sur cet exercice 2025 avoir un excédent plus important que les années passées.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical prend acte, à l'unanimité, du déroulement du débat d'orientations budgétaires 2026.

Vote de crédits en section d'investissement,

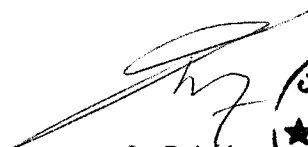
Monsieur le Président fait part au Comité Syndical des aménagements du site de Colonard.

Des factures sont à régler et propose que dans l'attendant le vote du budget primitif 2026, de voter des crédits dans la limite du quart des crédits votés en section d'investissement au BP 2025 au chapitre 21 soit un montant maximum de 153 000 €.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité décide de voter le quart des crédits au chapitre 21 soit un montant maximum de 153

Questions diverses

Ce présente compte-rendu a été adopté à l'unanimité


Le Président
Guy Verney




Le secrétaire
Francis Bérard